



ESCALADE DES ECOLES DE GY & PRESINGE

Vendredi 11 décembre 2009 à 19h00

- Toute la population est invitée à fêter l'Escalade de nos écoles à la salle communale de Presinge.
- Soupe offerte par les élèves et les enseignantes.
- Pain, fromage et marmite en chocolat offerts par les mairies.



**Bienvenue à toutes et à tous
Pensez à prendre vos bols et cuillères**

FENETRES DE L'AVENT

Les Gytanes et des habitants de Gy vous invitent durant le mois de décembre à partager un moment d'amitié selon le programme ci-dessous,

le soir entre 18h30 et 20h00.



L'occasion...

De découvrir un quartier, une rue, ...

D'apprendre à connaître un peu mieux ceux qui vivent dans notre village mais que l'on ne fait que croiser ...

De mettre un visage sur un nom ...

Nous espérons que vous serez nombreux!

Les Gytanes

<u>QUAND</u>	<u>QUI</u>	<u>OÙ</u>
Judi 3 décembre	Mairie	Route de Gy 164
Samedi 5 décembre	Familles Burgdorfer et Thomkins	Chemin de Beaupré 51
Mercredi 9 décembre	Familles Tvelenev et Fonjallaz G.	Chemin Garmaise 7
Dimanche 13 décembre	Familles Longobardi, Kelly et Leboyer	Route de Gy 122
Vendredi 18 décembre	Familles Ferrez et Gremion	Route de Gy 173
Dimanche 20 décembre	Familles Scanio et Burgermeister	Chemin Garmaise 8
Mercredi 23 décembre	Nicolas Iselin	Chemin des Etolles 1

La Neige pour vos enfants!

Séjours de Vacances sous la Neige!

Plusieurs superbes séjours de vacances sont proposés sous la neige à l'occasion de la semaine du Nouvel An, pour vos enfants de tous les âges.

Plus d'informations:

<http://www.vacances-scientifiques.Com/Vacances-de-Nouvel-An.html>



DENEIGEMENT

L'hiver qui pointe le bout de son nez ne va pas manquer de nous emmailloter dans son manteau immaculé et floconneux, voilà qui est réjouissant pour les skieurs et les bonshommes de neige, mais beaucoup moins plaisant pour les piétons et les automobilistes.

Nous vous informons qu'un nouveau dispositif communal est mis en place pour le déneigement. C'est Monsieur Yvan CHOLLET, exploitant agricole, qui sera le nouveau mandataire de la commune de Gy pour le déneigement des chemins et routes communales en remplacement de Monsieur Robin VIDONNE que nous remercions pour le travail accompli durant ces dernières années.

Pour le déneigement des autres espaces publics (préau, places, ...) c'est toujours l'entreprise Jean-Jacques VIDONNE qui se chargera de cette tâche. Quant au salage que nous limitons au strict nécessaire, il est effectué par le service de voirie de la commune de Jussy.



Afin d'assurer une bonne viabilité hivernale, nous nous permettons de vous rappeler que les propriétaires ou locataires sont tenus de procéder d'office à

l'enlèvement de la neige sur une largeur de deux mètres le long des rues ou sur les trottoirs, à front de leurs propriétés.

Par ailleurs, lors de chutes de neige nous vous prions de veiller à éviter, dans la mesure du possible, le stationnement de vos véhicules sur la voie publique afin de faciliter le travail des engins et de limiter les incidents.

Nous espérons que ces mesures vous permettront de vous déplacer dans des conditions acceptables en cas de neige tout en vous rappelant que sur la route il y a lieu d'adapter sa conduite aux conditions extrêmes et surtout de privilégier les transports publics.

**Les Dames Gytanes et la Compagnie des
Pompiers de Gy mèneront une action pour
le Téléthon le**

**SAMEDI 5 DECEMBRE
dès 9h00**



**D'avance, ils vous
remercient pour le
bon accueil et le
soutien que vous leur
apporterez!**

Grippe A (H1N1)

Rappel important:

En cas de symptômes grippaux, la population est appelée à prendre contact avec son médecin traitant ou médecin de quartier, et non pas à se rendre aux urgences.

Informations au public et recommandations sur:

www.ge.ch/pandemie

Infoline de la direction générale de la santé
au 022 546 50 40

Autres sources d'informations et conseils divers:

www.pandemia.ch

www.bag.admin.ch/influenza

Communiqué du Département de l'économie et de la santé

Bourse cantonale et Prix cantonal du Développement durable (édition 2010)

CONCOURS

Afin de soutenir et d'encourager les initiatives émanant des milieux privés et associatifs favorisant le développement durable, le Conseil d'Etat décernera en 2010, et ce pour la neuvième année consécutive, une bourse et un prix cantonaux du développement durable, dotés respectivement d'un montant maximum de CHF 30'000.- et CHF 10'000.-.

Toute entreprise, personne ou groupement issu des milieux privés ou associatifs, domicilié ou exerçant une activité à Genève ou dans la région frontalière du canton (Ain, Haute-Savoie, district de Nyon), peut faire acte de candidature.

La date limite pour la réception du formulaire d'inscription, accompagné du dossier complet, est fixée au lundi 1^{er} février 2010.

Le formulaire d'inscription, le règlement du concours, la liste des lauréats des éditions précédentes, ainsi que toutes les informations utiles sont disponibles sur le site Internet www.geneve.ch/agenda21

Pour tout complément d'information:

M. Jean-Pierre Tombola, Service cantonal du développement durable, Département de l'économie et de la santé (18 bis, Quai Ernest-Ansermet, 1205 Genève), tél. : +41 (22) 388 19 42; télécopieur: +41 (22) 388 19 49; e-mail : jean-pierre.tombola@etat.ge.ch